

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER le PILEU Mardi 6 décembre 2016 Maison de quartier Gérard Philipe

Présents : Mme Corine BURGAIN, M. Xavier CLÉMENCEAU, Mme Giselle DURELL, M. Patrice GADENNE, Mme Josseline GAUGRIS, Mme Maité GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Gilles GUILLON, M. Jean-Louis HANOUILLE, M. Pierre HERVY, Mme Catherine KRAFFT, Mme Sarah LEHOUX, M. Jean-Louis LEMOINE, Mme MAHIEUX, M. Gilles MAHIEUX, M. Ibrahim MOUNHEM, Mme Yvonne MOUNHEM, M. Bernard NICOLAS, M. René PELTIER, Mme Annie RENARD, Mme Marie-Christine SPECHT, M. Michel SPECHT, Mme Catherine-Lan VENTURA,

Excusés : M. Thierry CORDONNIER, M. Denis FÉLICITÉ-ZULMA, Mme Thérèse LE LIÈVRE, Mme Michèle LECLERE, M. Alain RENARD,

Élus :

Mme Régina LAHUTTE, adjointe au maire déléguée aux jeunes parents, quartiers du Pileu et des Garennes,

M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, jeunesse et nouvelles technologies, des quartiers du Plateau et de Lozère,

M. André BIASI, conseiller municipal délégué à l'accueil des nouveaux Palaisiens,

Services municipaux : M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

Président de séance : M. Bernard NICOLAS

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale

INTRODUCTION

- a) Ouverture de la réunion par Mme Régina LAHUTTE adjointe chargée du quartier le Pileu, et Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, jeunesse et nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère.

M. CARISTAN rappelle que le forum annuel des conseils de quartier du 26 novembre 2016 avait pour objectif d'instaurer un dialogue entre les membres des conseils de quartier afin de s'inspirer de bonnes pratiques et rendre leurs travaux plus efficaces. L'outil des balades urbaines qui a été présenté, a pour vocation de changer du format de réunion habituel en se rendant sur le terrain avec les élus et les services. Les balades urbaines peuvent se décliner en diagnostic ou en découverte de Palaiseau pour les nouveaux Palaisiens.

La journée citoyenne a également été présentée au forum. Le concept tient dans la réalisation d'un projet collectif par les habitants d'une ville accompagnés par les élus et les services. La journée citoyenne renforce le lien social entre les habitants d'une ville et peut sensibiliser le public à certaines problématiques de la commune. La journée citoyenne fait l'objet d'une journée nationale suivie par plus de 600 villes.

M. CARISTAN poursuit par la hausse de la fréquentation des conseils de quartier. C'est le signe de leur succès qui invite à adapter le mode de fonctionnement des réunions. Il est nécessaire de veiller à élaborer des ordres du jour réalistes et propose de garder invariablement au moins 30 minutes pour les questions diverses en fin de réunion, et de remettre à une réunion ultérieure les points d'ordre du jour non traités.

b) Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. Bernard NICOLAS préside la séance.

c) Validation du compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2016.

M. GADENNE apporte une précision à propos du projet d'élargissement des zones 30 selon laquelle la commission du conseil de quartier a émis des propositions qui ont été actées par vote du conseil de quartier.

Le compte-rendu de la réunion du 20/09/2016 est validé.

1. Points spéciaux – Actualités :

a) Point sur l'élargissement des zones 30 avec si possible un retour d'expérience sur le déploiement dans le quartier de Lozère.

Mme LAHUTTE informe de la tenue de 5 réunions avec les différents acteurs (notamment la commission « circulation-stationnement » du conseil de quartier) qui ont permis d'échanger les différents points de vue au regard des caractéristiques de ce quartier. Les orientations pressenties par les services ont été expliquées à la commission et validées. Des propositions d'aménagement ont été présentées lors de réunions publiques (une dernière aura lieu en janvier 2017) avant la mise en place des aménagements pour réduire la vitesse. Ces réunions publiques permettent de recueillir l'avis de tous les riverains, y compris ceux qui n'ont pas l'habitude de fréquenter les conseils de quartier, et d'ajuster des propositions (l'invitation des riverains des rues impactées se fait par boitage).

M. CARISTAN poursuit en expliquant que cette même méthode de concertation sera utilisée pour le quartier du Pileu en tenant compte de ses spécificités (moins d'axes structurants, dénivellations...). Pour répondre à des questions des participants, M. CARISTAN ajoute que l'ensemble du quartier du Pileu pourrait passer en zone 30, exceptées les voies de transit. Une réflexion plus globale sera menée sur le stationnement et les transports en commun.

M. GADENNE intervient pour rappeler une demande de résultats de comptages des véhicules sur certaines rues du quartier du Pileu (Quatre Chênes et Capitaine Cocart). Il propose par ailleurs que les usagers des voies de circulation soient interrogés sans qu'ils soient nécessairement riverains des rues en question.

Mme SOHN-CARFANTAN émet l'idée de se servir de la balade urbaine pour recueillir le ressenti des piétons.

b) Réponses aux questions posées.

- Des ordures ménagères sont déposées dans une corbeille au bout de la rue de Vauhallaan, à proximité d'une halte des gens du voyage. Mme LAHUTTE répond que les services de la Ville veillent au ramassage des poubelles. Il n'y aura pas de conteneur car la situation n'a pas à être pérennisée.
- Des herbes poussent sur le trottoir pair de la rue des Fraissettes et méritent un entretien de la part des services de la Ville. Mme LAHUTTE répond que la ville a renoncé à l'utilisation de produits phytosanitaires pour ce type d'entretien, ce qui entraîne une repousse plus rapide des herbes et donc plus de travail pour les agents des espaces verts. Un véhicule électrique utilisant de l'eau chaude est en cours d'acquisition. Le Conseil municipal a également acté le déploiement d'une équipe de 4 agents supplémentaires.
- Un panneau de signalisation subsiste malgré l'effacement d'un emplacement de livraison rue des Fraissettes. Mme LAHUTTE répond que l'arrêté est correct et qu'on ne peut pas retirer ce panneau ; M. CORDIER vérifie si le marquage au sol « stationnement » en blanc qui a été récemment fait est réglementaire.
- Carrefour de la D444 et la rue du Capitaine Cocart. Le marquage au sol actuel est dangereux pour les piétons et un panneau est à terre. Mme LAHUTTE informe qu'une intervention a eu lieu et que le Département a été informé pour que ce passage soit sûr et conforme.
- Rond point de Polytechnique, un panneau annonce une fin de limitation de vitesse à 50 km/h, il manque le panneau d'annonce de limitation à 50 km/h en amont. Mme LAHUTTE répond que la

-
- demande a été adressée au Département qui a compétence sur cet axe.
- Signalisation routière du nouveau rond-point rue de l'Effort Mutuel et avenue des Alliés : Mme LAHUTTE annonce qu'elle a été posée récemment.
 - La végétation d'un riverain du chemin de Vauhallaan laisse tomber sur le trottoir des baies impactant l'aspect du revêtement. À qui revient l'entretien de l'espace public dans un tel cas ? Mme LAHUTTE répond que l'entretien des voiries et des trottoirs est réalisé par les services de la Ville. Elle ajoute que le riverain propriétaire de ces végétations a été rencontré par les agents municipaux pour attirer son attention sur le débordement vers les trottoirs.
 - Remise en état des jeux en haut de la rue du Clos du Pileu: Mme LAHUTTE annonce qu'une maintenance et une remise en état des différents jeux sera réalisée pour cette fin d'année. Il en sera de même pour la Résidence de l'Effort Mutuel.
 - Un affaissement de voirie a été observé au début de la rue de Vauhallaan. Mme LAHUTTE répond que le phénomène est trop minime pour intervenir mais reste sous la surveillance des services.
 - Les candélabres rue de Vauhallaan éclairent par-dessus les arbres si bien que l'éclairage manque de performance. Même problème en haut de l'impasse des Fraissettes. Mme LAHUTTE informe qu'un élagage des arbres a été fait. Un participant signale un éclairage insuffisant dans la partie haute de l'impasse des Fraissettes, insistant sur le fait qu'on voit très mal les marches des escaliers ; il propose la pose d'un candélabre.
 - Mauvais état de l'escalier à l'angle de la rue de la Sablière et la rue des Billancourtois qui nécessite la réparation de deux marches. Mme LAHUTTE annonce une reprise des marches défectueuses de cet escalier sur le budget 2017.
 - Qu'en est-il du plan neige de cet hiver ? Mme LAHUTTE répond que le plan neige est actif depuis la mi-novembre et sera effectif jusqu'à la mi-mars. Les équipes municipales sont mobilisées et bien équipées en matériel de déneigement. 24 bacs à sel sont à la disposition des Palaisiens. Le dernier Palaiseau Mag' présente en détail ce plan neige.
 - Mme LAHUTTE annonce que la campagne de rebouchage des « nids de poule des voiries est en cours. Dans le quartier du Pileu, les rues du Capitaine Cocart, de Verdun, Camille Flammarion, Lamartine, de la Campagnarde, de Vauhallaan, seront contrôlées.
 - Concernant la rue de la Faisanderie, des travaux d'assainissement vont débuter en début d'année et se poursuivront par les travaux de voirie. Une réunion publique aura lieu au mois de janvier 2017.

c) Présentation des balades urbaines par M. André BIASI, conseiller municipal chargé de l'accueil des nouveaux Palaisiens.

La balade urbaine est une méthode d'observation collective et conviviale sous forme de balade de terrain, pendant laquelle des atouts, faiblesses, problèmes sont discutés. Il s'agit également de recenser les besoins, mais également les points de satisfaction d'un site.

Les balades urbaines sont l'occasion de parcourir le quartier à pied afin de relever toutes les propositions et questions des habitants liées à la vie quotidienne, de faire le point sur des aménagements réalisés et de présenter les projets du quartier. L'objectif est de croiser les regards entre participants, qu'ils soient habitants, techniciens de la ville, élus, en reconnaissant les capacités d'expertise de chacun.

Les balades urbaines peuvent permettre de faire découvrir un patrimoine à de nouveaux arrivants dans la commune et peuvent se préparer et se réaliser avec les associations. L'ensemble des habitants du quartier sont invités à participer à la balade urbaine.

La préparation du parcours doit permettre de découvrir différents lieux du quartier, problématiques, mais également qui méritent d'être mis en avant. L'ensemble d'un quartier ne peut être visité en une seule balade urbaine d'où la nécessité de bien réfléchir au parcours (problématique, facilité de circulation...).

Deux mois avant chaque visite, le choix du parcours est défini par le conseil de quartier qui le communique à la Ville afin de préparer la visite avec les services concernés.

Des participants créent un groupe de travail sur la préparation des balades urbaines : Sarah LEHOUX, Bernard NICOLAS, Mme et M. SPECHT, Jean-Louis LEMOINE.

d) Présentation de la « Journée citoyenne » par M. André BIASI, conseiller municipal chargé de l'accueil des nouveaux Palaisiens.

Le concept de la Journée citoyenne tient dans la mobilisation bénévole des habitants d'une commune ou d'un quartier pour réaliser un chantier d'amélioration de leur cadre de vie. C'est l'occasion pour tout habitant volontaire de devenir acteur pour le bien commun, accompagné des élus et des services. Cela permet de fédérer toutes les énergies positives autour des valeurs de civisme, de respect et de partage. La journée citoyenne est un moment privilégié d'échange et de partage favorisant ainsi la communication et la convivialité entre habitants, élus et associations et contribue au mieux vivre ensemble toute l'année.

2. Travaux des commissions :

a) Commission « Investissements ».

M. CARISTAN présente les 3 projets retenus pour l'année 2016 par la commission Investissements qui s'est réunie et a finalisé ses travaux pour cette année le 10 octobre 2016.

- Cheminement piéton dans le square du Pileu

Matérialisation d'un parcours emprunté par les promeneurs,

- ✓ Matérialisation d'un parcours emprunté par les promeneurs,
- ✓ Entre la rue des Billancourtois/rue du square du Pileu et la rue du Lac/rue du square du Pileu,
- ✓ Revêtement en stabilisé et bordures en gré sur les nez de marche,
- ✓ Bordures en gré sur les deux rives du cheminement,
- ✓ Bordures en bois de type rampe disposées en fractionnement,
- ✓ Le chiffrage de cet aménagement s'élève à 39.250 € TTC.

Un premier projet avait été présenté par les services en commission Investissement. Les participants ayant demandé des modifications, un second projet, plus abouti, a été présenté et définitivement validé par les participants lors de la réunion du 10 octobre.

- Plantation d'herbes aromatiques en libre service

Des jardinières expérimentales de plantes aromatiques seront réparties sur le territoire de la Ville et seront à disposition des habitants. La commission « inter quartier » a validé la plantation d'herbes aromatiques à titre expérimental, dans chacun des secteurs des conseils de quartier. La commission a accepté de confier les choix des plantes aromatiques et des emplacements aux services techniques. Une communication pédagogique par panneaux sera à prévoir, afin d'informer les habitants sur les plantes aromatiques comestibles, leur usage, et sur la possibilité de se servir. Pour le quartier du Pileu, ces herbes aromatiques seront placées dans les massifs à l'angle de la rue de Vauhallaan et de la rue du Clos du Pileu.

- Plaques patrimoniales :

Poursuite du projet impulsé en 2015.

b) Commission « dénomination des rues ».

Par manque de temps, ce point est reporté au prochain conseil de quartier.

3. Questions diverses.

- Une participante pose la question de l'avenir du site du marché du Pileu. Mme LAHUTTE répond que la municipalité est en faveur d'un projet de maison médicale, toutefois un tel projet demande beaucoup de temps et il faut trouver un investisseur privé, il ne pourra donc pas être réalisé sur ce mandat.
- Mme VENTURA évoque une nuisance sonore importante et durable constatée depuis août 2016 du fait que trois chiens rue de la Sablière sont laissés dans un jardin pendant l'absence de leurs maîtres. Ils aboient fréquemment du matin au soir, perturbent de nombreux riverains ce qui constitue un grave trouble de voisinage. Mme VENTURA précise que des tentatives d'ententes amiables tant individuelles que collectives de la part des riverains ont échoué. Les animaux étant

enfermés depuis mi-novembre (période hivernale) dans le garage, les riverains craignent qu'ils soient remis en extérieur dès le printemps. Mme VENTURA demande, dans le cas où les nuisances viendraient à recommencer, si la police municipale peut intervenir et verbaliser.

M. CARISTAN répond que dans un tel cas, la police municipale ne peut pas verbaliser (mais la police nationale le peut) et recommande le dialogue. Un agent de la mairie peut intervenir en qualité de médiateur.

- Mme VENTURA propose que les comptes rendus des réunions antérieures du conseil de quartier du Pileu soient disponibles sur le site de la Ville et met à la disposition du Service Vie Locale ses archives personnelles. M. CARISTAN informe que ces comptes rendus seront prochainement remis en ligne sur le site.
- Dans l'impasse des Fraissettes, un participant signale un « canisite » détérioré, le distributeur de sacs cassé et la barrière en bois cassée non remplacée (les véhicules y pénètrent).
- La maison de quartier Gérard Philippe a cessé la distribution de sacs pour déchets végétaux. Une participante demande si cet arrêt est momentané ou définitif.
- Un participant fait remarquer que le macadam du square du Pileu est dégradé et sollicite sa reprise.
- Un participant évoque le sujet des liaisons cyclables et l'absence d'arceaux pour attacher les vélos. Mme LAHUTTE et M. CARISTAN répondent que le sujet est traité en même temps que la révision du Plan Local d'Urbanisme en cours. Une cartographie recensant les cheminements piétons et les voies cyclables s'établit au fur et à mesure de l'évolution de ces parcours. M. CORDIER travaille actuellement sur les points de stationnement pour les vélos en mettant une priorité pour les abords des gares RER.
- Un participant fait remarquer que les panneaux de direction « Le Pileu » et « Igny » au Rond Point Polytechnique ne sont plus là. Il demande qu'ils soient remis.
- Un participant signale que le sentier qui passe derrière le Clos du Pileu est sale, qu'il est un lieu de bricolage de voitures. M. CARISTAN répond que dans le cas où ce chemin est la propriété du bailleur OSICA, la Ville proposera une sensibilisation des riverains.
- Un participant demande s'il est possible de mettre un dépliant dans les boîtes à lettres des riverains pour les sensibiliser à tailler leur haie.

4. Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier.

- Information sur l'évolution du projet de déploiement des zones 30
- Commission « balades urbaines »
- Échange sur les projets de la Journée citoyenne
- Questions diverses
- Commission « dénomination des rues »